



Deces locataire droit bailleur

Par **sylgwen**, le **08/02/2010** à **17:09**

Bonjour,
suite au décès par suicide de mon locataire, des sceller judiciaire ont été poser par la gendarmerie qui traite cette affaire.
ou puis je me renseigner sur mes droits afin de récupérer mon logement.
par avance merci de votre attention apporter a ma requête.

veuillez agréer mes salutations distingués.

Mr LAROCLETTE C.